

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

Présents :

Christophe DUPONT
Laurent MONTÉLÉON
Yohan PESQUEREL
Angélique OSMONT
Emilie BARREZ
Gilbert MONTAIGNE
Nathalie LENEVEU
Olivier GUERARD
Tommy HERY
Yves LECORDIER

Absents avec Pouvoirs :

Elodie MALLET a donné pouvoir à Yohann PESQUEREL
Charlotte AVOINE a donné pouvoir à Angélique OSMONT

Absents :

Béatrice AILLET
Christelle LAVALLEY
Karine BEAUSSIEUX
Pierre THOMAS
Stéphanie MARTIN

Secrétaire de Séance : Nathalie Leneveu

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 13 membres élus présents en début de séance à 20h35

Présence des journalistes

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 Juin 2022
2. Passage anticipé à la M57
3. Recrutement d'un agent saisonnier
4. Aide au ravalement de façade
5. Point Travaux :
 - Achat tondeuse
 - SDEC : enfouissement du réseau rue de Gilles
6. Point médecin
7. Élections
8. Questions diverses

Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 juin 2022

M. PESQUEREL informe qu'un huis clos sera ajouté en fin de conseil municipal.

Article 2 : Passage anticipé à la M57

A compter du 1er janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée remplacera définitivement la M14. Cette nouvelle instruction apporte quelques innovations comptables et de la souplesse budgétaire.

Le conseil municipal peut opter pour son application dès le 1er janvier 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer au 1^{er} janvier 2023, le référentiel budgétaire et comptable M57 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou acte administratif s'y rapportant.(Vote: Pour:13/13)

Article 3 : Recrutement d'un agent saisonnier

En raison des congés des agents, un renfort du service technique est nécessaire. Il est proposé de recruter une personne sur un CDD pour accroissement d'activité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un emploi d'adjoint technique de catégorie C, non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, à raison de 35h hebdomadaires du 01 août au 15 septembre 2022.(Vote : 13/13)

Article 4 : Aide au ravalement de façade

M. Holtz présente un dossier de demande d'aide pour le ravalement de la façade et pignon sur rue de son habitation située au 91 rue des forges, construite avant 1950.

Ses travaux avaient fait l'objet d'une déclaration préalable en mairie, et il présente une facture acquittée de 18 158,18 € HT

Le règlement prévoit une aide de 25% du montant de la facture plafonnée à 1200 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la demande d'aide au ravalement de façade de M. Holtz. (Vote : 13/13)

Article 5 : Point Travaux

- Achat tondeuse auto-portée :**

Un devis pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse a été établi par Ets Bellamy pour un montant de 9 084€ TTC.

M. Dupont souligne que de nombreux travaux ont été réalisés sur la tondeuse en panne et présente deux devis de réparation.

La tondeuse ayant 15 ans, le conseil municipal estime que l'achat d'une nouvelle tondeuse est peut être nécessaire sous réserve d'une reprise convenable de l'ancienne tondeuse.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acheter la nouvelle tondeuse sous condition d'une reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant raisonnable. (Vote : 13/13)

- **SDEC : enfouissement du réseau rue de Gilles**

Le SDEC vient de nous transmettre les montants définitifs de l'étude concernant l'enfouissement du réseau rue de Gilles.

Le coût des travaux et la participation de la commune baissent. Il était initialement prévu que cela coûte à la commune la somme de 55 898,91€ (pour un montant total de 124 228€). Finalement la participation de la commune sera de 51 552,72 € (pour un coût global de 123 726€).

Les travaux débuteraient courant octobre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confirmer son engagement concernant l'enfouissement du réseau rue de Gilles. (Vote : 13/13)

Article 6 : Point médecin

Le médecin rejoint la commune en novembre prochain. Le bail de location était initialement prévu pour une durée maximum de 3 ans suivi d'une acquisition par la municipalité.

A ce jour, le bail n'a pas été signé car le Docteur Philippe souhaite une vente plus rapide, il souhaite vendre au prix de 300 000 €.

France Domaine avait estimé le cabinet médical entre 180 000 et 190 000 €.

M. Pesquerel demande au conseil municipal un accord de principe pour une acquisition au prix de France Domaine.

M. Montéléon demande si l'Intercom va participer à cette acquisition car il s'agit d'une annexe du pôle santé

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition au prix de France Domaine dans un délai d'un an. (Vote : 13/13)

Article 7 : Elections

Suite à la démission du Maire, d'un conseiller municipal et d'un suivant de liste, des élections générales auront lieu les 11 et 18 septembre prochain.

Les membres du conseil municipal seront sollicités pour tenir les bureaux de vote.

Article 8 : Questions diverses

Séminor : Une réunion s'est tenue le 12/07 concernant les logements de la vallée verte. La Société SEMINOR propose d'acheter à la commune les parcelles AD268 (d'une contenance de 35a52ca) et AD269 (d'une contenance de 56a31ca) après estimation vénale par France Domaine

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à la vente desdites parcelles selon l'estimation qu'en fera France Domaine

Inondations : Un habitant a été rencontré par M. Pesquerel suite à de nombreuses inondations dans son habitation par les eaux de la voirie et des écoulements venant du cimetière. Cet habitant demande qu'un aménagement soit fait.

Travaux :

Rue de Gilles : la mise en enrobé sera effectuée par l'intercom au printemps prochain

Rue Marie-Louise Gallais : Les aménagements de sécurisation se feront le 29 juillet prochain. La circulation sera interdite la journée.

Abri bus : L'abri bus rue Marie-Louise Gallais s'écroule, il est proposé de le remplacer par celui qui est à l'atelier communal.

Eclairage des salles des fêtes : Un devis pour un éclairage automatique sera effectué afin de sécuriser la sortie de la salle des fêtes de Balleroy ainsi que celle de Vaubadon.

Casa Mia Balleroy : M. Sellamine demande l'autorisation d'installer une terrasse devant son commerce jusqu'au 15 septembre. Il demande également deux places de stationnement zone bleue. Le conseil donne son accord.

Rencontre personnes vulnérables : les membres du conseil municipal ainsi que les employés communaux sont allés à la rencontre des personnes les plus vulnérables afin de leur distribuer de l'eau et leur indiquer les bons gestes à tenir en cas de forte chaleur.

M.Pesquerel remercie toutes les personnes ayant participé à cette opération.

Containers : Des résidus de verre jonchent le sol au niveau des containers à la vallée verte ainsi qu'aux Aiguillères, un nettoyage sera effectué les jours prochains.

Aire de jeux à Vaubadon : l'aire de jeux de Vaubadon a été fermée pour des raisons de sécurité. Dès réparation l'aire sera réouverte.

Ecole de Vaubadon : 62 enfants sont inscrits pour la rentrée prochaine Une classe sera fermée à la rentrée scolaire. Le conseil municipal est très inquiet quant à l'avenir de l'école.

Soirée dansante du 13 juillet : on estime que 600 personnes ont assisté au concert du groupe la Tchoukrav' et que 1000 personnes ont pu admirer le feu d'artifice.

Fin de séance 22h35